



SOMMAIRE

Le clin d'œil Météo

1. 1ers résultats de moisson encourageants
2. Essai variétés de blés d'hiver à la Neuville Garnier (60)
3. Gestion de l'interculture : travail du sol et couvert végétaux
4. Des cultures dérobées en fourrage

N°14 – 6 août 2019

Le clin d'œil météo

« À la saint Abel, pensez à vos confitures à la mirabelle »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. 1ers résultats de moisson encourageants

Cette année à nouveau, les récoltes précoces en raison des coups de chaleur pouvaient faire craindre des rendements en retrait. Hors les résultats des récoltes d'essais et vos premiers retours sont dans l'ensemble encourageants.

Si le potentiel des céréales d'hiver comme de printemps ne semble pas avoir été affecté par le temps sec, **la disponibilité en azote est un des premiers facteurs explicatif des rendements parcellaire.**

Pour illustration, les résultats des essais variétés de blé d'hiver en Hauts de France et Ile de France :

lieu	précédent	Reliquat sortie hiver	épis/ m2	rdt moyen	protéines	P.S
Mespuits (91)	pois +triti.	119 u	412	59,9 q	10,4	80,4
Carvin (62)	pomme de terre	105 u	502	57 q	en attente	
La Neuville Garnier (60)	lentille caméline	46 u	236	29 q	10,4	83
Marolle en Brie (77)	luzerne	93 u	325	57 q	10,5	72

Ces données partielles font également ressortir quelques caractéristiques sur la qualité des blés d'hiver : **des teneurs en protéines plutôt faibles et en maigre compensation de bons poids spécifiques.**

Dans l'Oise, **un deuxième essai en blé de printemps**, était situé en vis-à-vis de l'essai semé à l'automne. Avec un précédent luzerne (partiellement détruit entrée hiver), le potentiel des blés est de 54 q (soit 25 q de mieux que pour le blé d'hiver) et des teneurs en protéines sensiblement plus élevées (+ 1% protéines).

Sur la base des premiers résultats que nous détenons, il ressort que **le classement des variétés est sensiblement le même quel que soit la localisation de l'essai et le rendement moyen atteint.**

Aussi, nous vous proposons de prendre connaissance du premier essai récolté en Hauts de France, à la Neuville Garnier, dans l'Oise.

2 Essai variétés de blés d'hiver à la Neuville Garnier (60)

L'essai a été implanté le 6 novembre après un précédent lentille caméline.

Densité de semis 350 grains/m² – RSH : 46 u. apport de 60 u. organique début avril (bouchons).

Un passage de herse étrille fin mars.

Récolte le 25 juillet 2019.

Variétés	Rdt à 15 %	Groupes homogènes	protéines %	P S
LENNOX (alt.)	36,0	A	9,6	81,5
ATTLASS	35,9	A	9,0	79,7
GENY	35,1	A B	10,3	81,2
FILON	34,9	A B	8,7	80,4
WENDELIN	32,0	A B C	10,3	85,1
ALESSIO	30,7	A B C D	10,9	86,6
ENERGO	29,1	B C D	10,2	84,2
ROYAL	27,9	C D E	10,3	86,1
RENAN	27,7	C D E	10,9	82,6
TOGANO (alt.)	27,1	C D E	11,1	81,6
EHO GOLD	26,2	C D E	10,5	85,5
POESIE	26,1	C D E	10,3	85,2
GRAZZIARO	25,9	C D E	10,5	81,1
EDELMANN	25,7	C D E	9,8	83,2
IZALCO CS	24,4	D E	11,8	86,0
LISKAMM (alt.)	21,5	E	11,4	82,6

Etr = 3 q

C.V = 10 %

Proba. = 0.000

Moyenne	29,1		10,3	83,3
---------	------	--	------	------

Le classement fait logiquement apparaître les variétés productives en tête de classement au dépend de la teneur en protéines. Ce sont des blés de conversion (C2).

Parmi les nouveautés à suivre, GENY (inscription d'Agri-Obtentions 2019) et WENDELIN (variété inscrite en 2018 en Allemagne). Elles représentent le compromis potentiel qualité tant attendu.

Parmi les déceptions, EHO GOLD, GRAZZIARO et EDELMANN.

Des résultats plus complets et une synthèse régionale vous seront présentés lors des réunions bilan de campagne.

Gilles SALITOT

3. Gestion de l'interculture : travail du sol et couvert végétaux

Quelques rappels réglementaires

Situations soumises à obligation	Précédent colza	Interculture longue avant culture de printemps
Nature du couvert		100% légumineuses possible
	Repousses de colza possible	<ul style="list-style-type: none"> - Repousses de colza ou céréales possibles (si système d'épandage des pailles et surface en repousses de céréales <20% de la surface totale en couvert) - Si précédent maïs, sorgho, tournesol : le broyage avec enfouissement des résidus dans les 15 jours suivant la récolte évite la nécessité du couvert
Dérogations possibles		<ul style="list-style-type: none"> - Récolte du précédent après le 05/09 (cf. spécificité maïs, sorgho, tournesol) - Teneur en argile > 30% (analyse de sol nécessaire) - Lutte contre les adventices/limaces : <ul style="list-style-type: none"> o réalisation de déchaumages contre les vivaces (déclaration DDT avant le 15/08) o faux-semis avant le 01/11 (déclaration DDT avant le 01/09)
Fertilisation	Attention, interdiction de fertilisation d'une culture de printemps non précédée d'un couvert d'interculture	
Durée minimum	1 mois	2 mois
Destruction (labour)	Après le 01/11 Avancée au 15/10 si teneur en argile entre 25 et 30%	

Source : Bio Plaine 84, Chambre d'Agriculture d'Île de France

La moisson terminée, les implantations de couverts vont pouvoir se faire tôt et permettre, sous réserve de quelques pluies, un bon développement des couverts.

Si l'implantation de trèfle blanc sous couvert de céréales ce printemps n'est pas satisfaisante, un nouveau semis peut s'avérer nécessaire. C'est à vérifier après les 20 – 30 mm de pluie de fin juillet.

Les différents objectifs de l'interculture, gestion des vivaces ou enrichissement du sol par un couvert végétal, doit vous orienter vers le choix d'espèces appropriées.

Stratégies pour l'interculture et exemples de couverts

Présence de vivaces	Culture suivante	Stratégie de gestion	Propositions*
Oui	Céréales d'hiver	Travail du sol	2 à 3 déchaumages sur des chardons à 6 feuilles ou labour agronomique
	Maïs	Travail du sol en août puis couvert début septembre	Moutarde 3 kg + Trèfle incarnat 12 kg (semis au plus tard le 5/09, destruction début mars)
	Protéagineux		Moutarde ou radis 4 kg + Phacélie 6 kg
Non	Céréales d'hiver	Semis au semoir à céréales sur préparation superficielle	Moutarde 3 kg + Trèfle Alexandrie 10 kg
	Céréales de printemps		Avoine rude 20 kg + Trèfle d'Alexandrie 10 kg
	Protéagineux		Avoine rude 20 kg + Phacélie 6 kg ou moutarde 3 kg
	Pomme de terre		Avoine de printemps 20 kg + Féverole ou vesce de printemps (80 kg ou 20 kg)

* les densités proposées correspondent à des semis soignés, graines enterrées à profondeur requise.

En l'absence de vivaces, la qualité des déchaumages repose sur un travail superficiel et un roulage.

Risque Aphanomyces dans la rotation et trèfles en interculture

Certaines cultures de la rotation telle que le pois de conserve ou la lentille sont très sensible à l'Aphanomyces. Il faut donc être prudent dans ses choix d'espèces (et même de variétés !) des légumineuses en interculture.

Arvalis et Terre Inovia ont donc testé la sensibilité de différentes légumineuses à cette maladie.

Espèce	Variétés totalement résistantes à très résistantes (INR ≤ 1)	Variétés partiellement résistantes à sensibles (INR > 1)
Trèfle d'Alexandrie (<i>T. Alexandrinum</i>)	Maremma, Polaris, Sacromonte, Tabor, Tigri	
Trèfle hybride (<i>T. Hybridum</i>)	Aurora	
Trèfle incarnat (<i>T. Incarnatum</i>)	Bolsena, Carmina, Cegalo, Contea, Diogene, Kardinal, Tardivo, Trincat	
Trèfle violet (<i>T. Pratense</i>)	Diplo, Formica, Lemmon, Lestris, Merviot	Larus, Mistral
Trèfle blanc (<i>T. Repens</i>)	Aber dai, Aberace, Giga, Lune de Mai, Tara	Abercrest, Abervantage, Alberta, Aran, California, Grasslands de-mand, Grasslands Huia, Grasslands Tahora, Ladino, Luclair, Seminole, Menna, Merwi, NFG Gigant, Régat, Rivendel, Sonja, Podkowa

Tableau du classement de la sensibilité des variétés de trèfle et de vesce évaluées

Source :

https://www.terresinovia.fr/documents/20126/157418/ATII_aphanomyces_2017.pdf/8714f74b-9a3e-fefe-e477-4a92a7048373?t=1553704956785

Vesce	Variétés sensibles	Variétés résistantes
Vesce commune (<i>V. Sativa</i>)	Aneto, Ardente, Capucine, Caravelle, Catarina, Corail, Malachite, Marine, Melissa, Mikaela, Nacre, Pepite, Scarlett, Topaze, Vigile	Amethyste, Barvicos, Beta, Candy, Caribou, Cristal, Delphi, Granit, Jade, Nikian, Opale, Platine, Rubis, Safran, Spido, Spinelle
Vesce pourpre (<i>V. Bengalensis</i>)		Barloo, Bingo, Popany
Vesce velue (<i>V. Villosa</i>)		Hungvillosa, Massa, Savane, Villana

4. Des cultures dérobées en fourrage

Les semis précoces de cultures dérobées vont permettre des récoltes début octobre. Les critères à prendre en compte sont nombreux (type de sol, rotation, mode d'exploitation, date de semis...), n'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillers pour vous aider dans vos choix.

Voici toutefois quelques exemples pour un semis en août et double récolte automne 2019 et printemps 2020 :

- Ray-gras Italien non alternatif 15-20 + Trèfle Incarnat 8-12 Kg
- Seigle multicaule (50 %) + Avoine rude (50%) 22-25 Kg + Trèfle 8-10 Kg
- Seigle multicaule (60%) + Vesce commune d'hiver (30%) + Trèfle incarnat (10%) à 25 Kg/ha

Dans cette proposition, tous les trèfles sont utilisables dès lors qu'ils sont repoussants et non gélifs.

Petit plus : pour un effet azote complémentaire pour la culture suivante : rajouter 2 à 3 kg de trèfle blanc au mélange.

Pour l'implantation d'une prairie plus pérenne, les choix sont encore différents. Vous pourrez trouver des informations sur le lien suivant :

<https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/les-productions/herbes-et-fourrages/implantation-dune-prairie-le-choix-de-lespece/#top>

Et bien sûr, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller en production animale !

Christelle RECOPE

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur le site www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Alain LECAT : 03 20 88 67 54 – alain.lecat@agriculture-npdc.fr (départements 59 et 62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

